

Département  
de la Moselle  
  
Arrondissement  
de  
Sarreguemines

**COMMUNE DE PHILIPPSBOURG**  
---  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
---  
**Séance du 2 septembre 2016**

Conseillers  
en fonctions : **15**

Sous la présidence de M. Mathieu MULLER

Conseillers  
présents : **11**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**L'an deux mille seize, le vendredi 2 septembre, à 20 heures, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 28 aout, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Les adjoints : M.MONDAUD Thierry (1<sup>er</sup>), M.WIMMERS Stéphane (2<sup>ème</sup>), M.GASSER Rémy (4<sup>ème</sup>).

Les conseillers : M.RIEDINGER Luc, M.DAVRIL Grégory, M.HAEN Jean-Michel, M.HEURTAUX Stéphane, M.RITZ Christian, Mme TOUSSAINT Véronique, Mme LETZELTER Gréti.

Absents ayant donné procuration :

- Mme RONSEAUX Martine (3<sup>ème</sup>) à Mme TOUSSAINT Véronique
- Mme GEHRES Liliane à M.GASSER Rémy (4<sup>ème</sup>).
- Mme KLEIN Rachel à M.MONDAUD Thierry (1<sup>er</sup>)

Absent excusé : M.KIPFER Tanguy

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer valablement.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Mathieu MULLER, Maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire : M. M.RITZ Christian

- Le Maire propose de reporter les points suivants :

- Point 4 : Rapport sur l'eau
- Point 8 : Achat de terrain – Rue des Ecoles

- Le Maire propose d'ajouter les points suivants

- Point 5.3 : Décision budgétaire modificative n°5 - BUDGET COMMUNE – FONCTIONNEMENT
- Point 5.4 : Décision budgétaire modificative n°1 - BUDGET SEA

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité par les membres présents.

## **APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS**

### **APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DU 8 JUILLET 2016**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2016.

Approuvé à l'unanimité.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **POINT 1 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les déclarations d'intention d'aliéner préalable à la cession des biens suivants :

- Terrain bâti sur terrain propre d'une superficie totale de 503 m<sup>2</sup>, cadastré section 3, parcelle 27
- Terrains non bâti d'une superficie totale de 1141 m<sup>2</sup>, cadastré section 1, parcelles 189/99, 208/99, 235/100, 232/101 ainsi qu'un terrain bâti sur terrain propre cadastré section 1, parcelle 1/102

M.GASSER Remi, concerné par la cession du Terrain bâti d'une superficie totale de 503 m<sup>2</sup>, cadastré section 3, parcelle 27 quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**, de ne pas exercer son droit de préemption.

### **POINT 2 : CONVENTION AST LOR'N**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application des décrets n°2000-542 du 16 juin 2000, n°2008-339 du 14 avril 2008 et n°2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique, il incombe d'exercer la surveillance médicale des agents de la commune de Philippsbourg.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que cette surveillance est actuellement réalisée par le Service Interentreprises de santé au Travail de Metz et Environs ( AST LOR'N) pour laquelle il n'existe pas, à ce jour, de convention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention et tous documents utiles.

### **POINT 3 : VENTE DE BOIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une coupe de bois, résultant d'un arbre tombé à proximité de la chaussée à proximité de l'Etang de Hanau a été réalisée sur le domaine communal.

Il s'avère nécessaire de fixer le tarif de vente de bois et d'autoriser le Maire à signer tous documents utiles.

Le Maire propose de fixer le prix de vente à 350 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- de fixer le prix de vente à 350 €
- autorise le Maire à signer tous documents utiles avec l'acquéreur Scierie EHRSTEIN 2 Rue de la Sauer 67510 LEMBACH.

### **POINT 4 : RAPPORT SUR L'EAU - REPORTE**

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **POINT 5 : DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

#### **POINT 5.1 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNE - INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créditer l'opération n° 67 « COMPLEXE WEIHERMATTEN » en section INVESTISSEMENT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** la décision budgétaire modificative suivante :

Articles	Intitulé	Budget primitif voté	Disponible avant DBM	DBM Dépenses	DBM Recettes	Solde après DBM
2128 – OP67	Autres aménagements			+296 728,00		296 728,00
21534 – OP67	Réseaux d'électrification			+ 24 760,00		24 760,00
2031– OP67	Frais d'études	5327,00	0,42	+12 615,00		12 615,42
1641– OP67	Emprunt en euros			+ 1819,00		1819,00
020	Dépenses imprévues			+ 8000,00		+ 8000,00
1331– OP67	DETR				+ 56 934,00	56 934,00

1641- OP67	Emprunt en euros				+ 99 007,00	99 007,00
1312- OP67	Subvention REGION				+ 20 000,00	20 000,00
1313- OP67	Subvention DEPARTEMENT				+ 102 630,00	102 630,00
1338- OP67	Autres subventions				+ 6000,00	6000,00
1641- OP67	Emprunt				+ 59 351,00	59 351,00
				343 922,00	343 922,00	

**POINT 5.2 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4 - BUDGET COMMUNE - INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de créditer l'opération n° 68 « EXTENSION PERISCOLAIRE » en section INVESTISSEMENT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** la décision budgétaire modificative suivante :

Articles ou Chapitres	Intitulé	Budget primitif voté	Disponible avant DBM	DBM Dépenses	DBM Recettes	Solde après DBM
2313 – OP68	Constructions	143 846,00	143 846,00	+ 18 396,00		162 242,00
202 - OP68	Frais d'études			+ 2 688,00		2 688,00
020	Dépenses imprévues			+ 4000,00		4000,00
1641- OP68	Emprunt ( R)				+24 303,00	24 303,00
1641- OP68	Emprunt ( 15)				+20 993,00	20 993,00
1328- OP68	Autres ( CAF)	57 238,80	57 238,80		- 23 238,00	34 000,00
1323- OP68	Subv. DEPART	23 974,00	23 974,00		+ 3026,00	27 000
				25 084,00	25 084,00	

**POINT 5.3 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°5 - BUDGET COMMUNE - FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de procéder à des ajustements budgétaires en section FONCTIONNEMENT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** la décision budgétaire modificative suivante :

Articles	Intitulé	Budget primitif voté	Disponible avant DBM	DBM Dépenses	DBM Recettes	Solde après DBM
60 612	Electricité	16 500,00	7 919,14	- 381,00		7538,14

66111	Intérêts	19 281,00	4808,20	+ 381,00		5189,20
-------	----------	-----------	---------	----------	--	---------

**POINT 5.4 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 - BUDGET SEA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de procéder à des ajustements budgétaires en section INVESTISSEMENT et en EXPLOITATION.

En section d'INVESTISSEMENT

Articles	Intitulé	Budget primitif voté	Disponible avant DBM	DBM Dépenses	DBM Recettes	Solde après DBM
218-1013	Travaux divers	32 000,00	32 000,00	-6218,00		25 782,00
021	Virement de sect.exploitation	64 572,00	64 572,00		-6218,00	58 354,00

En section d'EXPLOITATION

Articles	Intitulé	Budget primitif voté	Disponible avant DBM	DBM Dépenses	DBM Recettes	Solde après DBM
023	Virement à sect.exploitation	64 572,00	64 572,00		-6218,00	58 354,00
673	Titres annulés	0,00	0,00	+ 6218,00		+ 6218,00

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** la décision budgétaire modificative telle que rédigée ci-dessus.

**POINT 6 : EXTENSION DU LOTISSEMENT KATZENTHAL – ACCEPTATION DE DEVIS D'ARPENTAGE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du devis du Cabinet de topographie et d'arpentage GIGEMBRE et associés relatif à l'extension du lotissement KATZENTHAL pour un montant total de 6950 € HT et 350 € HT/lot pour l'arpentage et l'établissement des états indicatifs de bornage selon le détail indiqué ci-dessous :

- 8- Etablissement d'un plan d'orientation d'aménagement et de programme côté sud pour un montant de 400 € H.T ;
- Etablissement d'un plan d'orientation d'aménagement et de programme d'ensemble pour un montant de: 400 € H.T ;
- Etablissement d'un dossier de permis d'aménager pour un montant de 3500 € H.T ;
- Etablissement d'un dossier TAM comprenant le dossier, le modèle de délibération, le plan de taxation pour un montant de 1500 € H.T ;
- L'arpentage préliminaire de 3 lots avec établissement du dossier de déclaration préalable pour un montant de 1150 € H.T ;
- L'arpentage et l'établissement des états indicatifs de bornage pour un montant de 350 € H.T par lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer le devis du Cabinet de topographie et d'arpentage GIGEMBRE et associés relatif à

l'extension du lotissement KATZENTHAL pour un montant total de 6950 € HT et 350 € HT/lot pour l'arpentage et l'établissement des états indicatifs de bornage selon le détail indiqué ci-dessus.

**POINT 7 : ACHAT DE TERRAIN – LEITZELTHAL – MARTIG René**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier de M.MARTIG René, résidant 7 rue des Prunus 67150 HINDISHEIM en date du 28 juillet 2016 relatif à une mise à disposition de terrain cadastré Section 14, parcelle 179 d'une contenance de 149 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de la mise au gabarit de la voie communale du Leitzelthal, la Commune de Philippsbourg a proposé l'acquisition de cette parcelle, mais qu'aucun acte administratif n'a été rédigé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section 14 parcelle 179 de M.MARTIG René ;
- de l'autoriser à recevoir et à authentifier l'acte de cession en la forme administrative,
- de désigner Thierry MONDAUD, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, pour signer tous documents relatifs à cette opération et comparaître par devant l'officier public aux fins d'établir l'acte administratif ;
- de l'autoriser à signer les pièces relatives à cette affaire,
- de valider le principe de la prise en charge par l'acquéreur des frais d'acte et d'arpentage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section 14 parcelle 179 de M.MARTIG René ;
- de l'autoriser à recevoir et à authentifier l'acte de cession en la forme administrative,
- de désigner Thierry MONDAUD, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération et comparaître par devant l'officier public aux fins d'établir l'acte administratif ;
- de l'autoriser à signer les pièces relatives à cette affaire,
- de valider le principe de la prise en charge par l'acquéreur des frais d'acte et d'arpentage.

**POINT 8 : ACHAT DE TERRAIN – LEITZELTHAL – MARTIG Daniel**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 juillet 2016 en précisant que les informations relatives au propriétaire sont erronées.

Il indique que les vendeurs sont :

- Sa fille, Madame MARTIG Caroline, Elisabeth, née le 1<sup>er</sup> avril 1964 à INGWILLER, épouse de Daniel, Dominique ECK, demeurant à 67210 OBERNAI, 1a, rue Clémenceau ;
- Sa fille, Madame MARTIG Danielle, Elisabeth, née le 27 décembre 1965 à INGWILLER, épouse de Jean-Paul, Remy DANN, demeurant à 57230 PHILIPPSBOURG, 39 route de Niederbronn ;
- Sa fille, Madame MARTIG Cathy, Christiane, née le 1<sup>er</sup> mars 1969 à HAGUENAU, épouse de WEYLAND Marcel, demeurant à 57350 SCHOENECK, 7 Impasse du Tilleul ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération du 8 juillet 2016 comme suit :

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section 16 parcelle 338 du collectif d'héritiers composé de Madame MARTIG Caroline, Elisabeth, née le 1<sup>er</sup> avril 1964 à INGWILLER, épouse de Daniel, Dominique ECK, , Madame MARTIG Danielle, Elisabeth, née le 27 décembre 1965 à INGWILLER, épouse de Jean-Paul, Remy DANN, Madame MARTIG Cathy, Christiane, née le 1<sup>er</sup> mars 1969 à HAGUENAU, épouse de WEYLAND Marcel.
- de l'autoriser à recevoir et à authentifier l'acte de cession en la forme administrative,
- de désigner Thierry MONDAUD, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, pour signer tous documents relatifs à cette opération et comparaître par devant l'officier public aux fins d'établir l'acte administratif ;
- de l'autoriser à signer les pièces relatives à cette affaire,
- de valider le principe de la prise en charge par l'acquéreur des frais d'acte et d'arpentage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section 16 parcelle 338 du collectif d'héritiers composé de Madame MARTIG Caroline, Elisabeth, née le 1<sup>er</sup> avril 1964 à INGWILLER, épouse de Daniel, Dominique ECK, , Madame MARTIG Danielle, Elisabeth, née le 27 décembre 1965 à INGWILLER, épouse de Jean-Paul, Remy DANN, Madame MARTIG Cathy, Christiane, née le 1<sup>er</sup> mars 1969 à HAGUENAU, épouse de WEYLAND Marcel.
- de l'autoriser à recevoir et à authentifier l'acte de cession en la forme administrative,
- de désigner Thierry MONDAUD, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération et comparaître par devant l'officier public aux fins d'établir l'acte administratif ;
- de l'autoriser à signer les pièces relatives à cette affaire,
- de valider le principe de la prise en charge par l'acquéreur des frais d'acte et d'arpentage.

#### **POINT 9 : DEMANDE DE SUBVENTION : AMICALE DES CAMPEURS DE L'ETANG DE HANAU (ACEH)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande suivante :

- Subvention de 150.00 Euros par l'Amicale des Campeurs de l'Etang de Hanau pour la Fête de la Bière.

Ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** l'octroi d'une subvention de 150 Euros à l'ACEH.

#### **AFFAIRES DE PERSONNEL**

#### **POINT 10 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 25 novembre 2015, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à

caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La commune, par la délibération du 12 novembre 2015, a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'accepter la proposition suivante :

Assureur : SWISS LIFE

Courtier gestionnaire : GRAS SAVOYE – BERGER SIMON

Durée du contrat : à compter du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2020

Régime du contrat : Capitalisation

Préavis : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1er janvier

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale (taux garantis 2 ans sans résiliation)

Option n° 1 :

Tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 5,18 %

ET

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC)

Tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Taux : 1,30 %

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

**DECIDE** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**DECIDE** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

**CHARGE** le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

**PREVOIT** les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.



## **DIVERS**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des informations suivantes :

- Organisation des journées du patrimoine les 17 et 18 septembre 2016
- Organisation du vélo-rail 2016 les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016
- Règlementation concernant les feux
- Règlementation concernant le bruit
- Statut de la rue des chasseurs à partir de la maison RITZ
- Fleurissement
- Rentrée scolaire
- Stationnement
- Réunion à venir avec le SDEA
- Conflits de voisinage
- Cérémonie du 11 novembre 2016
- Dépenses de fonctionnement budget principal
- Point sur le CA du camping
- Suppléance du 1<sup>er</sup> adjoint du 3 au 12 septembre.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.**

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme.

Le Maire  
Mathieu MULLER

Philippsbourg, le 12 septembre 2016.

Publié et/ou adressé à la Sous-Préfecture le 13 septembre 2016

Exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n°82-623 du 22/07/1982